

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de G. VAN GOIDSENHOVEN, Conseiller communal, relative au nouveau "Burger King", chaussée de Mons, 1429.

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst:

L'association « CCN Vogelzang CBN » a exprimé ses graves préoccupations à l'égard d'un projet de construction d'un nouveau restaurant de restauration rapide, chaussée de Mons, 1429.

Dans son projet, la SA « Burger Brands » prévoit l'abattage de deux arbres à hautes tiges (un érable sycomore et un érable à sucre), la création d'un parking et du point d'accès (entrées/sorties) par l'allée Hof ter Vleest qui ne manquera pas d'endommager le système racinaire de plusieurs arbres à hautes tiges (ce qui provoquera leur mort à terme).

Cette allée est l'un des points d'accès à la réserve naturelle du Vogelzang/Chant d'oiseaux.

L'Allée Hof ter Vleest a été construite dans les années 1970 et les érables à sucre qui y ont été plantés, ont donc environ 50 ans. Ces arbres contribuent de manière importante à la biodiversité et au stockage du CO². Ils forment un lien vert entre les deux parties de la réserve naturelle traversée par la chaussée de Mons. Ils jouent donc un rôle très important étant donné que la fragmentation de la nature est l'une des principales causes du déclin de la biodiversité.

Depuis novembre 2023, nous sommes cependant toujours préoccupés par un certain nombre de développements dans le dossier de la demande de permis d'urbanisme, introduit par la société « Burger Brands » pour la construction d'un « Burger King » sur la chaussée de Mons, 1429, à côté de la réserve naturelle du Vogelzangbeek et du site classé.

Lors de l'enquête publique en juin dernier, la « CCN Vogelzang CBN » a exprimé ses objections. Ce refus s'inscrit parfaitement dans les choix politiques de la Région en matière de « Good Food », économie circulaire, « Good Move », etc. Suite au recours que « Burger Brands » a formulé à l'encontre du refus du permis d'urbanisme décidé par le Collège des Bourgmestre et Échevins le 22 février 2024, le Collège d'Urbanisme a émis un avis contre la décision du Collège communal de refuser le permis. Il est aussi surprenant qu'aucun représentant de la Commune n'ait été présent à l'audience du 15 février pour défendre la position communale alors que plusieurs personnes étaient présentes pour défendre le dossier de « Burger Brands ».

Le Collège des Bourgmestre et Échevins est un organe responsable de la mise en œuvre des politiques pour le compte de la Commune. Nous trouvons inacceptable que leur décision ait été balayée sans argument valable et que les objectifs politiques de la Région aient également été ignorés.

L'une des préoccupations soulignées par le « CCN Vogelzang CBN » était l'abattage d'arbres prévu dans les plans initiaux. Le fait que « Burger Brands » n'abattra pas d'arbres dans l'allée Hof ter Vleest mais organisera l'entrée et la sortie parmi les arbres de l'allée ne change rien aux préoccupations. Tout le monde sait que la construction d'une route entre deux arbres et le trafic qui y passera signifie la mort de ces arbres à plus ou moins court terme. En outre, cet établissement aggravera considérablement le problème existant des déchets jetés dans la nature et apportera un trafic supplémentaire à proximité de la mare « Hof ter Vleest », où la vulnérabilité des batraciens (espèces déjà en fort déclin) sera considérablement accrue. Ces éléments ne sont pas les seuls développés par la « CCN Vogelzang CBN ». Manifestement à Bruxelles, la malbouffe (sous laquelle croule notre pauvre commune) pèse plus lourd que la nature et la biodiversité !

Le Collège peut-il nous dire pourquoi il était absent de l'audience du 15 février et nous expliciter ce qu'il compte faire à l'égard d'un projet dont les impacts restent considérables ?

La Commune a-t-elle repris des contacts avec la Région dans le cadre de ce projet ? Il serait regrettable qu'à ce stade, la Commune se résigne à rester au balcon.

Monsieur le Bourgmestre-Président répond qu'au sujet de ce dossier le Collège rejoint G. VAN GOIDSENHOVEN puisque les arguments qu'il a développés sont exactement ceux sur lesquels le Collège s'est fondé pour refuser le permis au niveau communal. « Burger King » a introduit un recours au niveau du Collège d'Urbanisme qui, ne tenant compte que des éléments urbanistiques, a remis un avis favorable quant à la délivrance du permis. L'étape suivante est que le Gouvernement régional peut se saisir du dossier. A ce stade, l'avis du Collège d'Urbanisme n'est pas liant. La Commune continuera le combat pour empêcher la délivrance de permis.

Malheureusement, le service responsable de la délivrance du permis n'a pas pu assister à l'audience au Collège d'Urbanisme, à la suite d'un problème de réception de la convocation. Des contacts ont donc été repris avec la Région. Monsieur le Bourgmestre-Président a parlé personnellement de ce dossier avec la Ministre de l'Urbanisme. Au-delà de la sensibilisation politique, le Collège communal a désigné un avocat pour défendre ses arguments face au Gouvernement, puisqu'il n'est pas prévu, à ce stade, d'introduire des recours car c'est le Gouvernement qui statue en dernier ressort. L'avocat s'appuiera sur une note juridique reprenant les arguments cités par G. VAN GOIDSENHOVEN dans son interpellation. Le Collège a la volonté de vraiment bloquer ce dossier.

G. VAN GOIDSENHOVEN regrette malgré tout que la Commune n'était pas présente lorsque le Collège d'Urbanisme a statué sur le recours. Il faut pouvoir soutenir « CCN Vogelzang » dans ses actions, y compris dans le cadre d'éventuels recours. Aujourd'hui, la situation est grave et le risque de voir ce projet se matérialiser est très palpable. La Commune a exprimé de façon extrêmement claire une opposition très nette à ce projet, elle doit en conséquence assumer ce point de vue, notamment en

soutenant un recours. Elle ne doit pas être éternellement le réceptacle de presque tous les projets les plus lamentables que l'on puisse trouver à Bruxelles. A-t-on besoin d'un nouveau fast-food alors qu'il en existe déjà plein, et encore moins à proximité d'un site classé, protégé, d'un endroit extrêmement précieux en termes de biodiversité ? La réponse est non ! G. VAN GOIDSENHOVEN se dit favorable à ce qu'on développe un certain nombre de projets économiques, mais pas dans des endroits qui ont autant de valeurs que le Vogelenzang. Il faut faire en sorte que ces endroits privilégiés soient préservés. Une nouvelle fois, il demande que la Commune puisse, en dialogue avec « CNN Vogelenzang », trouver les meilleurs moyens pour agir et mener la défense active de ce site, ce qui serait à son sens un élément de crédibilité du positionnement fort et médiatique qui fut celui de la Commune il y a quelques mois.

Monsieur le Bourgmestre-Président souhaite rectifier un malentendu : le Collège souhaite justement introduire un recours ! A ce stade de la procédure, il n'est pas prévu d'introduire un recours car le Collège d'Urbanisme s'est exprimé. La procédure prévoit que le Gouvernement régional peut se saisir de cet avis du Collège d'Urbanisme. Considérant cela, le Collège communal ne peut pas introduire de recours maintenant. Sur base de la décision du Gouvernement, le Collège verra ainsi s'il introduira un recours ou pas. Monsieur le Bourgmestre-Président confirme que le Collège communal et G. VAN GOIDSENHOVEN partagent les mêmes objectifs. Un avocat a été désigné pour rédiger la motivation et la fournir au Gouvernement pour qu'il se base dessus pour lui aussi refuser le permis.